

**ARRÊTÉ 2023-218 TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION
D'UN ESPACE COMMUNAL ET INTERDICTION D'ACCÈS AU PUBLIC
DE LA ZONE DE TRAVAUX DE CRÉATION D'UNE PLATEFORME DANS LE PARC DE LA BEAUSSERIE
"ESPACE LOISIRS FITNESS"**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté municipal 2010-1280 du 22 décembre 2010 portant réglementation de l'utilisation du Parc de la Beausserie ;
- Vu la demande en date du 27 septembre 2023 formulée par l'entreprise COLAS FRANCE, domiciliée ZAC Jean Monet, 87920 Condat-sur-Vienne, représentée par Monsieur Mathieu CASTETS (tél : 07.61.20.35.79) pour l'exécution de travaux de création d'une plateforme destinée à accueillir l'espace Loisirs Fitness dans le parc de la Beausserie, pour le compte de la Ville de Panazol ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer provisoirement, pour des raisons de sécurité, l'accès à certaines zones du Parc de la Beausserie à l'occasion des travaux précités,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Le bénéficiaire est autorisé à introduire les véhicules nécessaires à la réalisation du chantier, dans le Parc de la Beausserie **du mercredi 4 octobre 2023 à 8h00 au mercredi 18 octobre 2023 à 17h00**, en fonction de l'avancement du chantier.

ARTICLE 2 : L'accès à la zone de travaux, dans le Parc de la Beausserie, sera interdit aux piétons **du mercredi 4 octobre 2023 à 8h00 au mercredi 18 octobre 2023 à 17h00**.

ARTICLE 3 : Le balisage de la zone de chantier ainsi que la signalisation réglementaire sur le chantier seront mis en place et entretenus par l'entreprise COLAS FRANCE.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la ville de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Haute-Vienne, Monsieur le Commissaire de Police de la circonscription de Limoges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à PANAZOL, le 29 septembre 2023

Le Maire,

Fabien DOUCET

Publié en Mairie le **02 OCT. 2023**

ANNEXE À L'ARRÊTÉ 2023-218 TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION
D'UN ESPACE COMMUNAL ET INTERDICTION D'ACCÈS AU PUBLIC
DE LA ZONE DE TRAVAUX DE CRÉATION DE LA PLATEFORME DE L'ESPACE LOISIRS FITNESS DANS LE PARC DE LA BEAUSSERIE

